

Procès-verbal de la séance extraordinaire du CSE de l'UES DDB du 7 avril 2025

Participants : La liste des présents est à vérifier par vos soins.

Direction		Présent(e)	Absent(e)/Excusé(e)
Mme Aude MERCERON-GUILLET	Présidente du CSE	x	
Mme Noémie NGO		x	
Élus titulaires		Présent(e)	Absent(e)/Excusé(e)
M. Erick BARBOTTE	Secrétaire	x	
Mme Audrey BOHNERT		x	
M. Laurent CIRRI			x
M. Thierry DARTOIS			x
Mme Pia EDELHOFF			x
Mme Jocya MALLET			x
Mme Valérie PELERIN		x	
Mme Corinne VULLIEZ			x
Mme Emmanuelle ZAVARONI			x

ORDRE DU JOUR

I. Consultation sur l'index égalité professionnelle 2024	3
II. Questions diverses	3

La séance est ouverte, sous la présidence de Aude Merceron-Guillet.

I. Consultation sur l'index égalité professionnelle 2024

La Direction explique que l'index égalité professionnelle a été créé il y a cinq ou six ans, à une époque où les échanges autour de l'inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes en entreprise étaient dans l'air du temps. Le législateur a certainement souhaité éviter un index trop dur. Les modalités ont évolué : initialement, la publication de l'index n'était pas obligatoire, elle l'est désormais, sur le site de DDB et sur une plateforme gouvernementale.

Chez DDB, l'index est calculé au niveau de l'UES. Les entreprises ont cependant le choix et peuvent le décliner au niveau des entités juridiques. Certains groupes jouent sur l'échelle, pour obtenir de meilleurs résultats.

Il n'est pas possible de modifier le format de l'index. Le fait de décliner par coefficient permet d'augmenter la précision. Les salariés sont considérés comme cadres à partir du coefficient 3.1.

Le CSE s'abstient à l'unanimité sur l'index égalité professionnelle 2024 (six abstentions).

Les élus sont conscients du travail réalisé par la Direction sur l'index égalité professionnelle. Leur abstention s'explique par les modalités de calcul utilisées.

II. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.